

Décret

Générale

colonial

Décret n° 10 décembre 1939 approuvant un arrêté du Gouverneur de la Côte française des Somalis portant ouverture de crédits supplémentaires.

n° 10

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 décembre 1939

Numéro JO
n° 519 du 28/02/1940

Date du numéro
28 février 1940

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 20 décembre 1912 sur le régime financier des colonies, modifié par le décret du 10 janvier 1959: Vu le décret du 5 février 1939 portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1939,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Est approuvé l'arrêté en date du 9 novembre 1939 rendu en conseil d'administration par le Gouverneur de la Côte française des Somalis et portant: ouverture aux chapitres 2, 3, 5 et 12 du budget local de l'exercice 1939 de crédits supplémentaires s'élevant 1.270.000 francs auxquels il sera pourvu par une annulation de crédits d'un montant égal aux chapitres 1° » et 10 du même budget.

ALBERT LEBRUN. Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies.** **Giecorecs NANDEL.**